



**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

**PROCÈS-VERBAL**

**117<sup>e</sup> séance tenue le 16 février 2009 à 17 h**

**Maison du citoyen, salle des comités, 25 rue Laurier.**

**PRÉSENCES :**

**Membres**

M<sup>me</sup> Denise Laferrière, présidente, conseillère, district de Hull (n<sup>o</sup> 8)  
M. Simon Racine, vice-président, conseiller, district de Limbour (n<sup>o</sup> 9)  
M. François Lacerte-Gagnon, citoyen  
M. Jean-Marc Purenne, citoyen  
M<sup>me</sup> Nicole Robitaille-Carrière, citoyenne  
M<sup>me</sup> Lyne Rouillard, citoyenne  
M. Nick Xenos, citoyen

**Secrétaire**

M. Ghislain Deschênes, responsable des commissions et comités

**Ressources-internes**

M<sup>me</sup> Jovette Babin, chef de division de l'urbanisme des centres de services de Buckingham et de Masson-Angers  
M<sup>me</sup> Marie-Claude Martel, directrice, Service de l'urbanisme et du développement durable  
M<sup>me</sup> Caroline Jean, coordonnatrice en urbanisme, secteur de Hull  
M<sup>me</sup> Rachel Laflamme, coordonnatrice en urbanisme, secteur de Gatineau  
M. Stéphane Drolet, conseiller en architecture et urbanisme, secteur de Gatineau  
M<sup>me</sup> Nathalie Gingras, coordonnatrice en urbanisme, secteur d'Aylmer

**ABSENCES :**

**Membres**

M. Luc Angers, conseiller, district des Promenades (n<sup>o</sup> 11)  
M. Jonathan Brulotte, citoyen  
M. Jacques Lanoix, citoyen

**Ressource-interne**

M<sup>me</sup> Véronique Charette, analyste en architecture, secteur de Hull

**Ressource-externe**

M. Salah Barj, Société de transports de l'Outaouais

**DISTRIBUTION :**

Aux membres du CCU, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

\_\_\_\_\_  
**PRÉSIDENTE**

\_\_\_\_\_  
**SECRÉTAIRE**

**1. Constatation des présences et ouverture de la réunion**

La présidente ouvre l'assemblée à 17 h 35.

**2. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté en ajoutant trois sujets à l'article 30.

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la 116<sup>e</sup> séance tenue le 19 janvier 2009
4. Signature du procès-verbal de la 116<sup>e</sup> séance tenue le 19 janvier 2009
5. Suivi du procès-verbal de la 116<sup>e</sup> séance tenue le 19 janvier 2009
6. Date de la prochaine assemblée (16 mars 2009)
7. Modification au règlement de zonage, zone C-06-135 et dérogation mineure au 815, rue Jacques-Cartier
8. PIIA et projet particulier de construction, 85, rue Saint-Hyacinthe
9. PIIA et dérogations mineures « Phase 5 – Village de la Ferme Ferris »
10. PIIA et dérogations mineures, 41, rue de Valcourt
11. PIIA et dérogations mineures, 203, chemin d'Aylmer
12. PIIA et dérogations mineures, 11, 13 et 15, chemin Vanier
13. PIIA et dérogations mineures, école primaire de la CSPO
14. PIIA, 1130 à 1160, boulevard Saint-Joseph
15. PIIA, 42, chemin Taché
16. PIIA, 174, rue Laval
17. PIIA, 195, rue Principale
18. PIIA, carrefour giratoire, parc des Cèdres
19. PIIA, 325, rue Alice
20. Période de questions des citoyennes et citoyens
21. Dérogation mineure, 100, rue du Sauvignon
22. Dérogation mineure, 925, chemin de Masson
23. Sujet retiré
24. Dérogation mineure, 14, rue Claire
25. Dérogation mineure, 15 à 25, rue de Villebois
26. Dérogation mineure, 36, rue Butternut
27. Site du patrimoine Kent-Aubry-Wright, 127, rue Wright
28. Site du patrimoine du Portage, 125, promenade du Portage
29. Usage conditionnel, 48, rue du Golf
30. Questions diverses :
  - a) Visite de projets et formation des membres
  - b) Étude d'impact fiscal
  - c) P.P.U. – centre-ville de Gatineau
31. Levée de la séance

**3. Approbation du procès-verbal de la 116<sup>e</sup> séance tenue le 19 janvier 2009**

Le procès-verbal de la 116<sup>e</sup> séance tenue le 19 janvier 2009 est approuvé.

**4. Signature du procès-verbal de la 116<sup>e</sup> séance tenue le 19 janvier 2009**

Le procès-verbal de la 116<sup>e</sup> séance tenue le 19 janvier 2009 est signé.

**5. Suivi du procès-verbal de la 116<sup>e</sup> séance tenue le 19 janvier 2009**

Aucun commentaire n'est formulé sur le suivi du procès-verbal de la 116<sup>e</sup> séance tenue le 19 janvier 2009.

Par ailleurs, on dépose, pour information, copie d'un document résumant le suivi qui a été assuré auprès du conseil municipal à la suite d'une recommandation formulée par les membres du CCU le 10 novembre 2008 relative à l'utilisation du Relais Plein Air et des bâtiments sis au 581, boulevard de la Cité-des-Jeunes.

#### **6. Date de la prochaine assemblée**

On indique que la prochaine séance du CCU se tiendra le 16 mars 2009.

De plus, on mentionne qu'une séance spéciale sera tenue le 23 mars 2009, en vue de formuler une recommandation relative au programme particulier d'urbanisme du centre-ville de Gatineau.

#### **7. Modification au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau visant à augmenter de 3 à 12 le nombre maximal de logements autorisés dans une habitation de type familial (h1) et augmenter de 2 à 3 étages le nombre maximum d'étages autorisés pour cette typologie d'habitation – zone commerciale C-06-135, démolition de deux bâtiments et construction d'une habitation multifamiliale isolée comportant 10 logements et un local commercial – site du patrimoine Jacques-Cartier et dérogation mineure au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau visant à réduire la distance minimale entre un perron, un balcon, ou un escalier et une limite de terrain de 1,0 mètre à 0,0 mètre – 1-7, rue de la Baie / 815, rue Jacques-Cartier – district électoral des Riverains**

Arrivée de M. Nick Xenos

#### **R-CCU-2009-02-16 / 15**

Que ce comité recommande au conseil d'accepter une modification au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau visant à augmenter de 3 à 12 le nombre maximal de logements autorisés dans une habitation de type familial (h1) et augmenter de 2 à 3 étages le nombre maximum d'étages autorisé pour cette typologie d'habitation dans la zone commerciale C-06-135;

Que ce comité recommande aussi au conseil d'accepter la démolition de deux bâtiments et la construction d'une habitation multifamiliale isolée comportant 10 logements et un local commercial dans le site du patrimoine Jacques-Cartier;

Que ce comité recommande également au conseil d'accepter une dérogation mineure au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau visant à réduire la distance minimale entre un perron, un balcon, ou un escalier et une limite de terrain de 1,0 mètre à 0,0 mètre, pour les propriétés sises au 1-7, rue de la Baie / 815, rue Jacques-Cartier, et ce, tel que démontré sur les documents suivants :

- Plan d'implantation du bâtiment projeté / préparé par Marcel Landry, architecte – janvier 2009 / 1-7, rue de la Baie / 815, rue Jacques-Cartier;
- Perspective du bâtiment projeté / préparé par Marcel Landry, architecte – janvier 2009 / 1-7, rue de la Baie / 815, rue Jacques-Cartier.

#### **ADOPTÉE**

#### **8. Plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion villageoise du centre-ville et projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin de construire un bâtiment mixte comprenant des usages communautaires et 6 logements – 85, rue Saint-Hyacinthe – district électoral de Hull**

**R-CCU-2009-02-16 / 16**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion villageoise du centre-ville visant la construction d'un bâtiment mixte comportant des usages communautaires et 6 logements au 85, rue Saint-Hyacinthe conformément aux plans préparés par Mercier Pfalzgraf Architectes, révisés le 2 février 2009 et conditionnellement à l'entrée en vigueur du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Que ce comité recommande également au conseil d'approuver un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble au 85, rue Saint-Hyacinthe, lots 1 620 444 et 1 620 445, cadastre du Québec, afin de construire un bâtiment mixte comprenant des usages communautaires et 6 logements, et ce, conditionnellement à :

- La décision du Comité sur les demandes de démolition d'accorder un certificat autorisant la démolition du bâtiment sis au 85, rue Saint-Hyacinthe;
- L'amorce de la construction du projet au cours des cinq prochaines années.

**ADOPTÉE**

9. **Plan d'implantation et d'intégration architecturale, projet de développement, ouverture de nouvelles rues et dérogations mineures au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau visant à autoriser, pour la bande tampon adjacente au boulevard des Allumettières, que la plantation des arbres soit à 5 mètres centre à centre au lieu de 3 mètres centre à centre et à permettre la réduction de la largeur minimale exigée, pour un terrain d'un projet résidentiel intégré, de 60 mètres à 20 mètres – phase 5 du projet résidentiel « Village de la Ferme Ferris » située à l'est de la rue Front entre la rue du Vison et le boulevard des Allumettières – district électoral de Deschênes**

**R-CCU-2009-02-16 / 17**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, projet de développement, ouverture de nouvelles rues visant l'approbation de la phase 5 du projet résidentiel « Village de la Ferme Ferris », située à l'est de la rue Front entre la rue du Vison et le boulevard des Allumettières.

Que ce comité recommande également au conseil d'approuver des dérogations mineures au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau pour la phase 5 du projet résidentiel « Village de la Ferme Ferris » située à l'est de la rue Front entre la rue du Vison et le boulevard des Allumettières visant à :

- Autoriser, pour la bande tampon adjacente au boulevard des Allumettières, que la plantation des arbres soit à 5 mètres centre à centre au lieu de 3 mètres centre à centre;
- Permettre la réduction de la largeur minimale exigée, pour un terrain d'un projet résidentiel intégré, de 60 mètres à 20 mètres.

**ADOPTÉE**

10. **Plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur de boisé de protection et d'intégration et dérogations mineures au règlement de zonage 502-2005 visant à réduire la marge arrière minimale prescrite de 9,0 mètres à 3,8 mètres, et à réduire la proportion minimale de revêtement des classes 1 ou 2 sur la façade principale d'un bâtiment de 60 % à 35 %, et ce, en vue de la construction d'un édifice pour des usages commerciaux lourds et para-industriels – 41, rue de Valcourt – district électoral de Limbour**

**R-CCU-2009-02-16 / 18**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur de boisé de protection et d'intégration et des dérogations mineures visant à réduire la marge arrière minimale prescrite de 9,0 mètres à 3,8 mètres, réduire la proportion minimale de revêtements des classes 1 ou 2 sur la façade principale d'un bâtiment de 60 % à 35 %, et ce, afin de permettre la construction d'un édifice pour des usages commerciaux lourds et para-industriels – 41, rue de Valcourt, tel que démontré sur les documents suivants :

- P.I.I.A. – Plan d'implantation et dérogation mineure / préparé par Pierre Tabet architecte en septembre 2008 / 41, rue de Valcourt;
- P.I.I.A. – Bâtiment projeté et dérogation mineure / préparé par Pierre Tabet architecte en septembre 2008 / 41, rue de Valcourt.

**ADOPTÉE**

11. **Plan d'implantation et d'intégration architecturale du secteur d'insertion patrimoniale du Vieux-Aylmer et dérogations mineures au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau visant à permettre les matériaux de revêtement extérieur de la classe 2 sur les 2 façades adjacentes à une rue (chemin d'Aylmer et rue de la Colline), à autoriser une seconde enseigne murale pour le commerce « Nautilus Plus » sur la façade adjacente à la rue de la Colline et à autoriser une troisième enseigne murale pour le commerce « IGA » sur la façade ouest du mail piétonnier extérieur, et ce, en vue de modifier le concept et approuver les phases de rénovation extérieure 1 et 2 du centre commercial « Centre Grande-Rivière » – 203, chemin d'Aylmer – district électoral de Lucerne**

**R-CCU-2009-02-16 / 19**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion patrimoniale du Vieux-Aylmer pour une approbation des phases de rénovation extérieure 1 et 2 du centre commercial « Centre Grande-Rivière » au 203, chemin d'Aylmer.

Que ce comité recommande également au conseil d'approuver des dérogations mineures au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau pour les phases de rénovation extérieure 1 et 2 du centre commercial « Centre Grande-Rivière » au 203, chemin d'Aylmer visant à :

- Permettre les matériaux de revêtement extérieur de la classe 2 sur les 2 façades adjacentes à une rue (chemin d'Aylmer et rue de la Colline);
- Autoriser une seconde enseigne murale pour le commerce « Nautilus Plus » sur la façade adjacente à la rue de la Colline;

- Autoriser une troisième enseigne murale pour le commerce « IGA » sur la façade ouest du mail piétonnier extérieur.

**ADOPTÉE**

- 12. Plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur particulier de redéveloppement de Deschênes et dérogations mineures au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau visant à réduire la distance minimale entre un espace de stationnement et un bâtiment principal de 6 mètres à 5,47 mètres, ainsi qu'à réduire la marge avant minimale de 6 mètres à 5,05 mètres, et ce, pour permettre la construction de deux immeubles à logements jumelés – 11, 13 et 15, chemin Vanier – district électoral de Deschênes**

**R-CCU-2009-02-16 / 20**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur particulier de redéveloppement de Deschênes, pour permettre la construction de deux immeubles à logements jumelés au 11, 13 et 15, chemin Vanier tel que démontré sur les plans d'élévations des façades (principale, arrière, latérale ouest et latérale est) transmis à la Ville de Gatineau par le requérant.

Que ce comité recommande également au conseil d'approuver des dérogations mineures au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau visant à réduire la distance minimale entre un espace de stationnement et un bâtiment principal de 6 mètres à 5,47 mètres, ainsi qu'à réduire la marge avant minimale de 6 mètres à 5,05 mètres pour permettre la construction de deux immeubles à logements jumelés au 11, 13 et 15, chemin Vanier.

**ADOPTÉE**

- 13. Plan d'implantation et d'intégration architecturale, projet de développement, ouverture de nouvelles rues visant l'approbation de la phase 5 du projet résidentiel « Plateau Symmes I » et dérogations mineures au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau visant à permettre l'implantation d'un bâtiment institutionnel à structure isolée au lieu d'un bâtiment à structure contiguë, ainsi qu'à réduire la marge avant de 10 mètres à 6 mètres pour permettre la construction d'une nouvelle école primaire de la Commission scolaire des Portages de l'Outaouais (CSPO) – projet Plateau Symmes – district électoral de Deschênes**

On s'interroge à savoir si les cinq supports à vélo qui seront installés près des entrées de la façade principale seront suffisants. On mentionne également qu'un plan de déplacement à pied et à vélo devrait être préparé.

Enfin, on mentionne qu'il serait intéressant de consulter le projet *Mon école à pied, à vélo !*, projet lancé en octobre 2005 par Vélo Québec.

**R-CCU-2009-02-16 / 21**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, projet de développement, ouverture de nouvelles rues visant l'approbation de la phase 5 du projet résidentiel « Plateau Symmes I », situé au coin nord-ouest de l'intersection du boulevard du Plateau et de la rue du Marigot.

Que ce comité recommande également au conseil d'approuver des dérogations mineures au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau visant à permettre l'implantation d'un bâtiment institutionnel à structure isolée au lieu d'un bâtiment à structure contiguë, ainsi qu'à réduire la marge avant de 10 mètres à 6 mètres pour permettre la construction d'une nouvelle école primaire de la Commission scolaire des Portages de l'Outaouais (CSPO).

**ADOPTÉE**

- 14. Modification d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale, ouverture d'une nouvelle rue afin de modifier l'architecture de la phase II pour permettre la construction d'un projet commercial intégré – 1130 à 1160, boulevard Saint-Joseph – district électoral de l'Orée-du-Parc**

**R-CCU-2009-02-16 / 22**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver une modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale, ouverture d'une nouvelle rue afin de modifier l'architecture de la phase deux incluant la plaza commerciale au 1130 à 1160, boulevard Saint-Joseph conformément aux plans suivants :

- Perspective couleur reçue à nos bureaux le 23 janvier 2009;
- Élévations de Pharmaprix, préparées par Pierre J. Tabet et révisées le 26 janvier 2009;
- Élévations de la partie centrale, préparées par Pierre J. Tabet et révisées le 26 janvier 2009.

Par ailleurs, l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle à ce que l'affichage rattaché au bâtiment soit de type lettres détachées tel que montré à la perspective et aux emplacements démontrés sur celle-ci.

**ADOPTÉE**

- 15. Plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur de boisé de protection et d'intégration visant la construction d'une résidence unifamiliale – 42, chemin Taché – district électoral de Limbour**

**R-CCU-2009-02-16 / 23**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur de boisé de protection et d'intégration, ayant pour but la construction d'une résidence unifamiliale au 42, chemin Taché, et ce, tel que démontré sur les documents suivants :

- P.I.I.A. – Plan d'implantation de la résidence projetée - Préparé par Nadeau, Fournier et Ass. arpenteurs géomètres en septembre 2008 - 42, chemin Taché;
- P.I.I.A. – Architecture de la résidence projetée - Préparé par Hélène Tremblay-Allen, architecte en octobre 2008 - 42, chemin Taché.

**ADOPTÉE**

- 16. Plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur particulier d'insertion villageoise du centre-ville, pour la rénovation du revêtement extérieur – 174, rue Laval – district électoral de Hull**

**R-CCU-2009-02-16 / 24**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion villageoise du centre-ville, visant l'installation d'un nouveau revêtement extérieur de vinyle et métallique de couleur sable approprié au blanc du soffite et des ouvertures (fenêtres et portes) du bâtiment sis au 174, rue Laval, et ce, conditionnellement à ce que les fascias soient repeints d'une couleur s'agençant avec le revêtement proposé.

**ADOPTÉE**

- 17. Plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion patrimoniale du Vieux Aylmer pour approuver l'installation d'une enseigne sur un mur et de remplacer le message sur l'enseigne détachée – 195, rue Principale – district électoral de Lucerne**

**R-CCU-2009-02-16 / 25**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion patrimoniale du Vieux-Aylmer pour permettre l'installation d'une enseigne sur mur et de remplacer le message sur l'enseigne détachée au 195, rue Principale.

**ADOPTÉE**

- 18. Plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion patrimoniale du Vieux-Aylmer visant une modification du tracé de l'extrémité ouest de la rue Principale en vue de l'aménagement d'un carrefour giratoire à l'entrée du parc des Cèdres et du réaménagement d'une portion de l'aire de stationnement de la Marina – district électoral d'Aylmer**

**R-CCU-2009-02-16 / 26**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion patrimoniale du Vieux-Aylmer visant la modification du tracé de l'extrémité ouest de la rue Principale et l'aménagement d'un carrefour giratoire à l'entrée du parc des Cèdres.

**ADOPTÉE**

Départ de M<sup>me</sup> Nathalie Gingras.

- 19. Plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur de redéveloppement Du-Moulin visant l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée et construction d'un garage détaché – 325, rue Alice – district électoral du Lac Beauchamp**

**R-CCU-2009-02-16 / 27**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur de redéveloppement du-Moulin, visant à permettre l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée et la construction d'un bâtiment accessoire détaché (garage) au 325, rue Alice, tel que démontré sur les documents suivants :

- Plan d'implantation – Préparé par Marc Fournier – 325, rue Alice, mars 2008;
- Élévations architecturales – Préparées par Richard Mineault – 325, rue Alice, mars 2008.

**ADOPTÉE**

**20. Période de questions des citoyennes et citoyens**

Aucun citoyen ne s'est présenté à la période de questions.

- 21. Dérogation mineure au règlement de lotissement numéro 503-2005 de la Ville de Gatineau visant à réduire de 45 mètres à 37,20 mètres la profondeur exigée pour un lot en bordure d'un cours d'eau afin de permettre la subdivision du terrain et la construction d'une habitation unifamiliale isolée – 100, rue du Sauvignon – district électoral de Masson-Angers**

**R-CCU-2009-02-16 / 28**

Que ce comité recommande au conseil d'accepter une dérogation mineure au règlement de lotissement numéro 503-2005 de la Ville de Gatineau visant à réduire de 45 mètres à 37,20 mètres la profondeur exigée pour un lot en bordure d'un cours d'eau afin de permettre la subdivision du terrain et la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 100, rue du Sauvignon.

**ADOPTÉE**

- 22. Dérogation mineure au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau visant à autoriser un empiétement de 2,81 mètres dans la marge arrière pour un bâtiment accessoire à un usage principal du groupe commercial (C) dans le but de permettre la subdivision du lot 2 469 462 – 925, chemin de Masson – district électoral de Masson-Angers**

**R-CCU-2009-02-16 / 29**

Que ce comité recommande au conseil d'accepter une dérogation mineure au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau visant à autoriser un empiétement de 2,81 mètres dans la marge arrière pour un bâtiment accessoire à un usage principal du groupe commercial (C) dans le but de permettre la subdivision du lot 2 469 462 sis au 925, chemin de Masson.

**ADOPTÉE**

- 23. Dérogation mineure au règlement de zonage numéro 502-2005 afin de réduire la distance séparatrice entre un bâtiment principal et le chemin de Montréal ouest de 10,0 mètres à 7,0 mètres afin de bonifier l'implantation de vingt habitations trifamiliales jumelées – Lot 4 066 868 – district électoral de Masson-Angers**

Ce sujet a été retiré de l'ordre du jour.

24. **Dérogation mineure au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau afin de diminuer de 3,0 mètres à 1,2 mètre la distance minimale requise entre un abri d'auto attenant à une habitation unifamiliale isolée et une ligne latérale de terrain adjacente à une rue – 14, rue Claire – district électoral des Riverains**

**R-CCU-2009-02-16 / 30**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver une dérogation mineure au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau visant à diminuer de 3,0 mètres à 1,2 mètre la distance minimale requise entre un abri d'auto attenant à une habitation unifamiliale isolée et une ligne latérale de terrain adjacente à une rue à la propriété sise au 14, rue Claire.

**ADOPTÉE**

25. **Dérogation mineure au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau visant à réduire de 4,0 mètres à 3,84 mètres la marge latérale minimale d'implantation pour un bâtiment principal dans le but, suite à la conversion d'un bâtiment accessoire détachée à un bâtiment principal, de régulariser l'implantation du bâtiment commercial – 15 à 25, rue de Villebois – district électoral de Limbour**

**R-CCU-2009-02-16 / 31**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver une dérogation mineure au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau visant à réduire de 4,0 mètres à 3,84 mètres la marge latérale minimale d'implantation prévue pour un bâtiment principal, dans le but de régulariser l'implantation du bâtiment industriel situé au 15 à 25, rue de Villebois, et ce, à la condition qu'un arbre soit ajouté en façade du bâtiment.

**ADOPTÉE**

26. **Dérogation mineure au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau visant à prolonger un mur de bâtiment qui empiète dans la marge arrière minimale sur moins de 50% de sa longueur afin de permettre l'agrandissement d'une maison unifamiliale isolée existante – 36, rue Butternut – district électoral d'Aylmer**

**R-CCU-2009-02-16 / 32**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver une dérogation mineure au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau visant à prolonger un mur de bâtiment qui empiète dans la marge arrière minimale afin de permettre l'agrandissement d'une maison unifamiliale isolée existante au 36, rue Butternut.

**ADOPTÉE**

27. **Travaux dans le site du patrimoine Kent-Aubry-Wright afin de modifier un balcon sur la façade avant du bâtiment – 127, rue Wright – district électoral de Hull**

**R-CCU-2009-02-16 / 33**

Que ce comité recommande au conseil d'autoriser des travaux dans le site du patrimoine Kent-Aubry-Wright afin de modifier la section de droite du balcon sur la façade avant du bâtiment sis au 127, rue Wright, telle qu'illustrée sur le

photomontage réalisé à partir de la photo prise (1<sup>er</sup> octobre 2008) par la division de l'urbanisme du centre de services de Hull.

**ADOPTÉE**

- 28. Travaux dans le site du patrimoine du Portage afin d'installer une enseigne pour l'établissement *Chez Fatima* – 125, promenade du Portage – district électoral de Hull**

**R-CCU-2009-02-16 / 34**

Que ce comité recommande au conseil d'autoriser des travaux dans le site du patrimoine du Portage afin d'installer une enseigne rattachée identifiant l'établissement *Chez Fatima* sis au 125, promenade du Portage, telle qu'illustrée sur le photomontage réalisé à partir des photos soumises (5 janvier 2009) par le requérant.

**ADOPTÉE**

- 29. Demande d'autorisation d'usage conditionnel visant l'aménagement d'un logement additionnel dans une habitation unifamiliale isolée – 48, rue du Golf - district électoral de Deschênes**

**R-CCU-2009-02-16 / 35**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un usage conditionnel visant l'aménagement d'un logement additionnel dans une habitation unifamiliale isolée au 48, rue du Golf.

**ADOPTÉE**

- 30. Questions diverses :**

- a) Visite de projets et formation des membres

On réitère le vœu qu'une visite guidée « d'urbanisme » soit organisée au printemps 2009.

On souligne également l'importance d'offrir aux membres du CCU de la formation sur les outils légaux et réglementaires en matière d'urbanisme afin qu'ils puissent jouer pleinement et efficacement leur rôle lors de la formulation des recommandations au conseil municipal.

- b) Étude d'impact fiscal

Un suivi relatif au cheminement du projet de mise en place d'un logiciel pour réaliser des études d'impact fiscal sera effectué lors d'une prochaine séance du CCU.

- c) P.P.U. – centre-ville de Gatineau

On rappelle qu'une séance spéciale du CCU sera tenue le 23 mars 2009 en vue de formuler une recommandation relative au programme particulier d'urbanisme du centre-ville de Gatineau. De plus, on mentionne que cette recommandation sera acheminée à la séance du conseil municipal du 5 mai 2009.

**31. Levée de la séance**

La séance est levée à 19 h 50.